

Saint Fromont (Fromondulus) (VIIe siècle)

Ermite du Jura

Saint apparenté n'ayant pas été moine à Luxeuil mais a contribué au développement de la mouvance colombanienne.

Saint du canton du Jura (Suisse). La tradition légendaire en fait un compagnon de Saint Ursanne et de Saint Imier. Son culte est célébré à Bonfol depuis le XVIIe siècle.

« La tradition, qui, malheureusement, revêt trop facilement les formes peu sûres de la légende, nous donne saint Fromont comme compagnon de [saint Ursanne](#) et par conséquent comme disciple de saint Colomban. Ayant quitté leur père, les deux religieux se seraient enfoncés dans les solitudes du Jura. Arrivés au sommet des Rangiers, ils auraient de là jeté leurs bâtons, laissant à Dieu le soin de les fixer au lieu de leur demeure. Saint Ursanne suivit le sien sur les bords du Doubs. Fromont alla jusqu'au lieu où Bonfol s'éleva plus tard. Là, il vécut, comme saint Ursanne, de la vie des saints anachorètes et mourut vénéré comme un homme de Dieu. Une autre tradition, qui, comme la première, n'a pour elle aucun document certain, fait naître saint Fromont au château d'Huesca, en Espagne, vers le commencement du IVe siècle ; sa mort aurait eu lieu le 12 novembre 356 mais la confusion avec la Vie de Saint Laurent (patron de l'église de Bonfol) est possible.

Rien de moins certain que ces données par trop problématiques. Mais, de ce que la vie de saint Fromont ne nous est pas connue par des documents authentiques, s'ensuit-il que ce saint n'ait pas existé ou qu'ayant existé, il ne mérite pas les honneurs rendus aux saints ?

Tenons d'abord pour certain que de tout temps ou au moins de temps immémorial on vénère à Bonfol un pieux solitaire dont on montre l'ermitage, dont on invoque le nom, il reste prouvé que ce personnage a existé, qu'il a vécu là où il est honoré, qu'il y a vécu comme un saint. Si l'on rejette cette conclusion, que l'on m'explique d'où, comment, pourquoi le nom de saint Fromont serait resté en vénération parmi les populations qui entourent son tombeau ! Qu'on vienne dire à un peuple d'honorer un saint qui vécut loin de lui, le peuple peut être trompé, soit ; mais qui fera croire à un pays tout entier que là, sur son territoire, près de tel village, vécut et est mort un saint, tandis qu'il n'y aurait pas trace, dans la contrée, du passage de cet homme de Dieu ? ...

...A nos yeux, la sainteté de saint Fromont nous est attestée par le culte même qu'on lui rend. En effet, si ce personnage n'eut pas été saint, l'Eglise de Besançon, dont relevait la paroisse de Bonfol, n'aurait pas laissé ce culte s'établir ; elle s'y serait opposée, elle l'aurait défendu ; et cependant, nous savons positivement que jamais et dans aucun siècle ce culte n'a été interdit par l'autorité diocésaine. Et qu'on ne dise pas que les choses ont pu s'établir à l'insu de l'archevêque de Besançon. Bonfol dépendait de Damphreux (Au nord de

Porrentruy - Canton du Jura - Suisse), la mère église des paroisses de ce côté de l'Ajoie ; tous les ans ou au moins tous les deux ans, le doyen d'Ajoie faisait, au nom de l'archevêque, la visite des paroisses. Aurait-il toléré ce culte s'il eut été rendu à un personnage imaginaire ou de sainteté douteuse ? Les règles de l'Eglise et du diocèse de Besançon sont formelles, il aurait défendu tout culte ; or, il ne l'a pas fait, et le culte de saint Fromont a traversé les siècles et est venu jusqu'à nous... Serions-nous bien en droit de le rejeter ?

Du reste, l'église romaine est ici pour le culte de notre saint. D'après les décisions de la Sacrée Congrégation des rites (décret du 27 septembre 1659), décisions approuvées par le Souverain Pontife, doit être regardé comme légitime et par conséquent doit être toléré comme bien rendu, tout culte qui est établi ou par le consentement général de l'église ou par le cours immémorial du temps ou par les écrits des Pères et des Docteurs ou par une possession d'au moins cent ans.

Or, si nous n'avons pour le culte de saint Fromont ni consentement unanime de l'église, ni écrits des Pères, nous avons du moins pour lui une possession d'au moins cent ans, nous dirons plus : une possession certaine de trois siècles — de temps immémorial.

D'abord, il est certain qu'au dernier siècle, on honorait à Bonfol saint Fromont comme on le fait de nos jours ; j'en ai pour garant le curé Guenat, qui rapporte que de son temps (1772) et sous ses prédécesseurs qu'il nomme, « le vendredi après l'Ascension de Notre-Seigneur, on chantait une messe du jour, ensuite on faisait une procession jusqu'à la croix qui était près de la fontaine dite de saint Fromont, et, en s'en retournant, on rencontrait un troupeau de toute sorte de bétail auquel on donnait la bénédiction *«pro conservatione animalium»*. — De plus, sur le maître-autel de Bonfol, vis-à-vis la statue de saint Laurent, patron de la paroisse, se trouvait celle de saint Fromont. — Cet autel était de 1717. — Mais, en 1688, le doyen d'Ajoie, dans le carnet de ses visites, relatait « qu'au-dessus du grand autel, il y a une caisse qui ferme à clef ou reposent tous les ossements d'un corps qu'on a dit de tout temps être celui de saint Fromoni (*Fromondulus*) ». — Mais, dans l'ancienne église de Bonfol, qui était du XIVe ou au moins du XVe siècle, la pierre sur laquelle reposait la chasse des reliques faisait partie de la muraille même de l'église et avait été placée lors de la construction de l'édifice. — Mais, à la sacristie de Bonfol se conservait (c'est le curé Guenat qui atteste l'avoir vu), un vieil autel gothique qui datait au moins du XVe ou du XVIe siècle ; or, sur le devant de cet autel étaient six à sept niches vides, et sur l'une d'elles on lisait, en caractères gothiques, ces mots : SANCTUS FROMONDULUS.

Voilà plus de preuves qu'il n'en faut pour prouver l'antiquité et par conséquent la légitimité de ce culte. — Mais on a dit que la prescription en faveur du culte de saint Fromont avait été interrompue à mainte reprise, l'archevêque de Besançon et, après 1782, l'évêque de Bâle ont défendu et interdit toute marque d'honneur rendue au saint de Bonfol. — C'est faux ! — Nous savons que M. Guenat, à son entrée à la cure de Bonfol, consulta à ce sujet l'autorité diocésaine. Le vicaire général de Besançon, Burtel, lui répondit au nom de l'archevêque : *nil innovetur, servetur quod traditum est* : qu'on n'innove rien, mais qu'on suive la tradition. Or, la tradition est constante en faveur du culte. — En 1777, une

commission fut nommée par l'archevêque de Besançon, pour informer au sujet de la dévotion envers saint Fromont. M. Balanche, curé de Porrentruy, était commissaire dans cette enquête avec les curés voisins. Tous les documents recueillis témoignèrent en faveur de l'ancienneté du culte et l'affaire n'eut pas de suite. — Après l'échange du diocèse, l'évêque de Bâle prit des informations qui n'aboutirent pas et M. Guenat assure que le prince de Roggenbach avait le projet de faire placer les ossements du saint sous l'autel...

...L'abus n'est pas dans le culte rendu à saint Fromont : l'abus est dans cet étrange tohu-bohu qui encombre Bonfol au jour où le peuple fête le saint ; c'est là qu'est le désordre, c'est là qu'est le scandale, mais pour saint Fromont, nous dirons encore ce qu'écrivait de lui le vénérable grand doyen Hennem, dans son histoire des saints du Jura : « Le bienheureux Fromont vint mener une vie d'anachorète à Bonfol, village du grand baillage de Porrentruy, comme pour le dédommager de ne posséder plus Saint-Imier ; saint indigène ».

Un autre saint Fromond fut évêque de Coutances (Manche) à la fin du VII^e siècle. Il est inhumé dans le monastère qu'il fonda à proximité de Coutances vers 650. Aujourd'hui il ne subsiste du monastère que l'église dans le village de Saint-Fromond. Jonas de Bobbio nous apprend que [Saint Potentin](#), compagnon d'exil de Colomban en 610, a quitté son maître dans la région de Coutances pour créer un monastère et y a réuni une cohorte de moines. Rappelons que [Saint Omer](#) est natif d'Orval à proximité de Coutances et qu'il rejoignit le monastère de Luxeuil avec son père vers 615, ensuite ils furent rejoints par [Mommelin](#), [Ebertramme](#) et [Bertin](#) natifs de la même région. Nous ne pouvons que constater les faits historiques pour Saint Fromond, évêque, signalons simplement qu'il en ressort une troublante coïncidence.

Source bibliographique :

Abbé Vautre, Notices historiques sur les villes et les villages du Jura Bernois, t.Ier , Porrentruy, 1863, publiées dans Colomban et l'épopée colombanienn, Abbé J. Roussel, tome 2, page 33 à 37.

Association Les Amis de Saint Colomban de Luxeuil

www.amisaintcolomban.net